

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE**

COMMUNE DE LA CHAPELLE D'ABONDANCE

**CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 juin 2018**

Compte-rendu affiché le 20 juin 2018.

Etaient présents : M. BOVARD Jean, Mme BRESSOUD Yvonne, Mme CETTOUR Laurence, M. COMMAND Fabrice, M. CRUZ-MERMY Valéry, M. DAVID-CRUZ Gérald, M. GRILLET-AUBERT André, M. MAXIT Bernard, M. VUARAND Marcel.

Etaient absents : M. BENAND Laurent, Mme BENAND Maryse, M. GRILLET-MUNIER Fabrice, Mme MAXIT Carole.

Mme CETTOUR Laurence a été nommée secrétaire.

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 16 mai 2018

Le compte-rendu est validé à l'unanimité.

2. Attribution du marché sur la réfection de la route du Rys

M. Le Maire rappelle le cahier des charges de la consultation : marché public en procédure adaptée / tronçon de 1.650 Km x 4 m / date limite d'exécution : 30.06.2018 / une semaine de travaux.

Deux offres ont été réceptionnées :

EUROVIA	COLAS
118 239.60 euros TTC	124 884.00 euros TTC

L'assemblée choisit à l'unanimité l'offre de l'entreprise EUROVIA

Une communication sera réalisée au plus vite vers les agriculteurs afin de faciliter leur passage sans perturber le chantier.

3. Approbation des tarifs remontées mécaniques 2018/2019

Les tarifs 2018/2019 proposés par la SELCA sont en augmentation de 3 % par rapport à la saison 2017/2018. Les raisons mises en avant par la SELCA sont l'exploitation du télésiège du Tromby toute la saison et l'extension du domaine skiable à Torgon (téléskis « Dieu des têtes » et « Conche »).

M. le Maire ajoute, qu'à la suite de sa demande, la dénomination commerciale des tarifs a été corrigée par le délégataire (forfait « Châtel liberté » => forfait « liberté »).

L'assemblée valide à l'unanimité la proposition de tarifs 2018/2019.

4. Bilan navette communale 2017/2018

M. Le Maire présente les statistiques 2017/2018, pour ce service dont l'organisation avait été confiée à la SAT Annemasse :

- 1 navette « skibus » (ligne régulière)
 - o 22 363 personnes déplacées du 07.02.18 au 02.04.18
 - o 13 332 Km commerciaux
 - o 61 % du public transporté vers l'arrêt « télécabine » et 39 % vers l'arrêt « Crêt Béni »
 - o Coût : environ 80 000 euros

- 3 à 4 navettes « groupe » (transport à la demande)
 - o 23 949 personnes déplacées (aller/retour), dont 71 % d'enfants
 - o 3 008 Km commerciaux
 - o 293 réservations passées par les centres de vacances et l'école
 - o Coût : environ 90 000 euros

Avec une participation financière de la commune de 150 000 euros pour un coût total de 170 000 euros, le coût du service a augmenté de 42 % par rapport à l'an passé. Cette augmentation est due essentiellement au déploiement d'autocars supplémentaires, pour le transport des élèves (primaire et maternelle) avec places assises.

Pour les saisons à venir, l'office de tourisme intercommunal (qui a participé financièrement à hauteur de 20 000 euros cette année) ne devrait plus organiser les réservations et co-financer ce service.

Au vu de ces éléments, M. le Maire interroge les membres sur le niveau de service à viser pour les prochaines années et le budget à y consacrer. Etant donné que les plus-values financières sont dues essentiellement aux navettes / groupes, il propose de solliciter les différentes parties prenantes de la manière suivante :

Centres de vacances	Participation financière pour chaque réservation
ESF	Participation financière forfaitaire + davantage de souplesse dans les créneaux horaires
SELCA	Participation financière forfaitaire + gestion des réservations

L'appel d'offre pour l'organisation de ce service, sur les quatre prochaines années à venir, comportera une tranche ferme (ligne régulière) et une tranche conditionnelle (navette pour les groupes).

Par ailleurs, une demande de dérogation est en cours au niveau de la Préfecture pour permettre le transport des élèves debout. Le réseau se prête en effet à cette dérogation (courte distance, rectiligne). Des économies pourraient être réalisées le cas échéant, sans pour autant porter atteinte la sécurité des usagers.

Les remarques des participants sont les suivantes :

M. VUARAND Marcel rappelle que ce service avait été pris en charge initialement par la société CALD lorsque les remontées mécaniques étaient gérées en « régie intéressée ». Puis la navette avait été retirée de la Délégation de Service Public (DSP).

M. CRUZ-MERMY Valery souhaite faire preuve de pragmatisme dans le choix du service en fonction de la réponse de la SELCA.

M. GRILLET-AUBERT André rappelle que ce service est un avant tout un service des remontées mécaniques.

M. CRUZ-MERMY Valery propose de solliciter également financièrement les hôteliers pour la réservation des groupes.

M. Le Maire constate que 3 services de transports (Ligne inter-urbaine LIHSA / Région ; COLOMBUS / CCPEVA ; Navette / Commune) se superposent sans pour autant améliorer la qualité du service.

5. Avenant lots marchés route fruitière et rue de l'école. Vote d'une décision modificative.

M. le Maire présente les avenants des entreprises concernant les lots : terrassement / maçonnerie (lot 1), enrobés (lot 2) et espaces verts (lot 3) proposés en vue de réaliser les travaux complémentaires (aménagement des Points d'Apports Volontaires et arrêt de bus) au marché de la réfection de la route de la fruitière (Cf. conseil municipal du 16 mai 2018 « Acquisition d'une parcelle à Crêt Magnin »).

Considérant que les lots 1 et 2 présentent une augmentation de plus de 15 % par rapport au marché initial, une demande de dérogation (à l'organisation d'une nouvelle consultation) sera adressée à la sous-préfecture. En effet, ces travaux complémentaires sont essentiellement liés à l'aménagement des Points d'Apports Volontaires (montant estimé à 35 727 euros HT) qui aurait dû être pris en charge par la CCPEVA. Organiser une nouvelle consultation aurait engendré des surcoûts importants. Seul le lot 3 fera l'objet d'une mise en concurrence.

Aussi, considérant que ces travaux complémentaires ne sont pas inscrits dans le budget initial, M. le Maire propose la décision modificative suivante :

Dépenses supplémentaires	Besoin de financement : 60 000.00 euros TTC
Lot 1 : terrassement, MCM / eurovia + 44 199.00 euros HT	<i>Fonctionnement</i> -15 000 (voirie)
Lot 2 : enrobés, EUROVIA + 13 128.00 euros HT	+15 000 (virement section investissement)
Lot 3 : espaces verts, non attribué 9 598.10 euros HT	<i>Investissement dépenses</i> -30 000 route du Rys -15 000 imprévus
TOTAL : 66 925.10 euros HT, Soit 80 310.12 euros TTC	<i>Investissement recettes</i> + 15 000 (virement section fonctionnement)

L'assemblée valide à l'unanimité :

- les avenants pour les lots 1 et 2 (MCM et EUROVIA) ainsi que le lancement d'une consultation pour le lot 3 « espace vert »
- la décision modificative visant à inscrire ces travaux supplémentaires au BP 2018

6. Valorisation du personnel des services technique

Ces valorisations (augmentation de traitement, formation, stagiairisation...) font suite aux démarches engagées pour structurer le service technique.

Elles concernent :

- Laurent Avocat Maulaz : évolution de poste vers celui de référent des services techniques et revalorisation de son traitement ;
- Anthony Berthet :
 - Revalorisation de son traitement
 - Stagiairisation en cours (adjoint technique territorial)
 - Formation permis poids lourd (2 semaines en août, coût :)
- Hervé Mercier Gallay : code + formation permis super lourd, en 2019

M le maire propose de revaloriser également le traitement de Sébastien Bressoud.

L'assemblée valide cette proposition.

7. Autorisations exceptionnelles d'absences

M. le Maire rappelle que ces autorisations qui concernent certains évènements familiaux (ex. mariage, décès, naissance...) sont laissées à l'appréciation des pouvoirs locaux et à l'avis du comité technique paritaire. Il présente un tableau indicatif des durées d'absence autorisées en fonction des raisons suivantes :

- familiales
- liées à des évènements de la vie courante
- ancienneté

L'assemblée valide ces autorisations d'absence en ce qui concerne les raisons familiales.

8. Demande de subvention « MFR les cinq chemins »

Cet organisme de formation (pré apprentissage DIMA, CAP menuiserie, CAP mécanique auto, BP menuiserie) a adressé une demande de subvention étant donné que trois enfants de La Chapelle d'Abondance y sont inscrits.

L'assemblée décide de leur allouer une subvention de 450 euros.

9. Contrat de location entretien - machine à affranchir

Un contrat de 5 ans, avec un loyer de 430 euros HT, est proposé par le fournisseur de cet équipement.

L'assemblée valide ce contrat.

10. Clôture de la régie de la police municipale

M. le Maire propose de clôturer cette régie car elle n'est plus opérationnelle. Il précise que cette clôture n'est pas définitive et que la commune pourrait décider de la réouvrir à terme si elle l'estimait nécessaire.

M. CRUZ-MERMY Valery lance l'idée d'une mutualisation avec la commune de Châtel.

L'assemblée valide la clôture de la régie de police municipale.

11. Prise d'eau et arrêté permanent d'occupation du domaine public

Cet arrêté est proposé par le service d'assainissement de la CCPEVA pour faciliter les chantiers courants et interventions d'urgences sur le ban communal.

L'assemblée valide la prise de cet arrêté, sous réserve que la CCPEVA informe la commune avant (demande d'autorisation) et après son intervention (compte-rendu).

12. Examen des demandes de permis de construire, déclarations préalables de travaux

Monsieur le Maire présente au conseil les dernières demandes adressées en mairie.

Après discussions, le conseil municipal émet un avis sur chacune de ces demandes.

13. Questions diverses

Monsieur VUARAND Marcel informe l'assemblée que la CCPEVA a sollicité la commune pour la pose de poteaux de balisage sur l'itinéraire de randonnée vers le Tromby.

Monsieur le Maire aborde les points suivants :

- la Préfecture a notifié la saisine du Tribunal Administratif en vue d'annuler la Délégation de Service Public des remontées mécaniques. Ce courrier a été transmis à l'avocate Mme BORY Zoé.
- l'inauguration du centre multiaccueil et de la traversée routière aura lieu le 04 juillet 2018. 150 personnes sont attendues. Une création symbolique de ces aménagements sera remise aux participants.
- une pétition a été adressée par les habitants de la Panthiaz à la commune en vue de sécuriser ce tronçon. Une étude sera réalisée à cet effet, avant de solliciter l'accord des différents propriétaires pour la cessibilité de leurs parcelles, le cas échéant.
- Madame BOVARD Marie a proposé l'organisation de cours de zumba et de théâtre pour les 8 - 12 ans de la vallée d'Abondance.

L'assemblée donne son accord pour la mise à disposition :

- o de la salle de motricité de l'école pour les cours
 - o du bâtiment « les petits chamois » pour le stage été.
- une proposition d'étude a été adressée par la société « Alpes Ingé » pour la sécurisation paravalanches sur le secteur des Guernes. Montant TTC 11 160 euros.
 - l'enquête publique pour le « désenclavement du chablais » se déroule jusqu'au 13 juillet 2018 (cf. arrêté préfectoral du 27.04.2018).
 - un projet de réalisation d'un ouvrage sur le patrimoine de La Chapelle d'Abondance , illustré par l'artiste Julie Wintz-Litty, artiste dessinatrice et aquarelliste, pour l'exposition « de poils et de plumes » à la maison des Sœurs. Devis pour 120 dessins, hors impression : 15 600 euros TTC.

Monsieur le Maire propose de solliciter M. HUGON Bernard, président de la SELCA pour financer ces ouvrages au titre des actions de promotion de la Délégation de Service Public des remontées mécaniques.

- L'ONF a inscrit 220 mètres cubes dans son programme de coupe 2019. Il sera effectué une visite sur site pour évaluer les emprises de bois nécessaires à couper le long des télésièges Fontaine et Tromby et télésiège de la combe. Suivant les localisations, ils pourront être mis en vente (la combe) ou récupéré pour broyage / espaces verts.

Le Maire

Bernard MAXIT



La Secrétaire

Laurence CETTOUR



